



L'action militaire lancée par le Hamas le 7 octobre, soutenue par d'autres groupes armés palestiniens, a délibérément visé des civil·es, parmi d'autres objectifs militaires. Il s'agit donc de crimes de guerre et nous condamnons fermement ces attaques effroyables que rien ne justifie.

Nous condamnons aussi la réponse aveugle et brutale du gouvernement israélien, qui constitue également un crime de guerre : le siège et le bombardement continu de la population de Gaza, privée d'eau, d'électricité et de gaz, sans compter l'utilisation de bombes au phosphore, les assassinats de manifestant·es en Cisjordanie et la menace d'expulsion de plus d'un million d'habitant·es du nord de Gaza.

Nos pensées et notre solidarité vont aux victimes israéliennes et palestiniennes de cette terrible escalade. Celle-ci résulte de décennies d'oppression coloniale. Elle s'inscrit dans une guerre de longue durée menée contre le peuple palestinien pour l'expulsion de leurs territoires. Une guerre de plus ou moins grande intensité selon les périodes, commencée avant même la création de l'État d'Israël.

Le gouvernement d'extrême-droite actuellement en place en Israël ne fait que radicaliser une longue politique de colonisation et d'occupation de la Palestine, qui a conduit à priver de leurs terres les Palestinien·nes, à les déshumaniser, comme l'attestent les récentes déclarations du ministre de la Défense Yoav Gallant, les traitant "d'animaux humains"

Cette situation est particulièrement marquée à Gaza depuis le début des années 2000. Sous blocus illégal condamné par le droit international depuis 17 ans, l'enclave constitue une prison à ciel ouvert dans laquelle survivent 2,1 millions de personnes, dont 1,4 million de personnes réfugiées, qui dépendent pour l'essentiel des aides internationales.

Alors que la plupart des grandes puissances veulent encore plus isoler les Palestinien·nes en manifestant leur soutien inconditionnel à Israël, la solution passe en premier lieu par la mise en œuvre des résolutions de l'ONU qui visent à défendre les droits des Palestinien·nes (évacuation des territoires occupés, droit au retour des réfugié·es, reconnaissance des droits politiques des Palestinien·nes...). Au-delà, il n'y aura pas de paix durable sans solution politique juste, c'est-à-dire sans mettre fin à la situation coloniale qui sévit en Palestine.

Attachée à la paix depuis sa création, et condamnant sans réserve le racisme, l'antisémitisme, le colonialisme, les discriminations, et les différentes formes d'oppressions, Attac appelle à un cessez-le-feu immédiat et à une paix juste et durable et exprime sa plus vive inquiétude devant le risque d'embrasement au Moyen-Orient.

Par ailleurs, nous nous opposons à toute exploitation en France du conflit israélo-palestinien pour dresser les un·es contre les autres, pour instrumentaliser la situation à des fins antisémites ou islamophobes. Aucune personne en raison de son origine ou religion supposée ne doit faire les frais de la situation en Palestine, et tout acte raciste doit être puni.

Enfin, le conflit israélo-palestinien ne peut constituer un nouveau prétexte pour le gouvernement d'attaquer les libertés publiques ni pour faire taire toute voix qui soutiendrait la cause palestinienne. Attac participera donc aux initiatives unitaires qui défendent une politique de paix juste et durable, dans le respect des droits des peuples , et des résolutions de l'ONU.

Déclaration du Conseil d'Administration d'Attac, 15 octobre 2023